

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 26 JUILLET 2024
N° 20240726-09

Nombres de Membres
En exercice : 11
Nombres de présents : 10
Date de convocation : 19/07/2024

Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés : -

Excusés : CABANES Nadège

Absents : -

Secrétaire de séance : Madame Laurie TARU

Objet : Accompagnement SAFER pour la vente et l'achat de biens fonciers agricoles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de divers projets de vente et achat de biens fonciers agricoles, il est souhaitable de se faire accompagner par la SAFER afin d'évaluer le prix de vente, faire passer la vente par le Comité Technique Départemental pour la validation des attributaires, et pour obtenir la validation des commissaires d'agriculture et de finance.

Les valeurs notifiées par la SAFER pour les terrains concernés sont les suivants :

Propriété CADILHAC/LOUBET de 1ha90a10ca : 2 600 €
- Parcelles H 334/335/338/660/661/662/663

Propriété CADILHAC/LOUBET :
- Parcelle AB 27 : 4635 € soit 3€/m² (Zone U)
- Parcelle F 58 : 1 500 €/ha en agricole (Zone Ap) / prix d'agrément : 1 000 €

Propriété Cne DE MURASSON :
- Parcelle G69/G70/G71 : prix occupé entre 20 000 € et 22 000 €

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'accompagnement de la SAFER pour les projets de vente et d'achat de biens foncier agricoles,

AUTORISE le Maire de procéder à la mise en œuvre de cette collaboration et à signer tous les actes relatifs à cet accompagnement.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

